

Joseph Ferrayé
case postale 41, 1231 Conches Genève, Suisse
tél. 4122 3470416, fax 3470426; gsm 4179 4885977

Florence Park, 89A route de Florissant, 1206 Genève

rés. Montfleuri bat. K, 06270 Villeneuve-Loubet, France
tél. 33 493732999, fax 493733658, gsm 603068640

Monsieur Le Juge William Webster

M A N D A T

Je soussigné Joseph Ferrayé déclare mandater Monsieur Le Juge William Webster concernant ma défense et la restitution des montants qui ont été détournés et tous dommages et intérêts, provenant de mes systèmes d'extinction & blocage désignés ci-après, qui ont traité et maîtrisé (en trois mois au lieu de six ans avec les procédés classiques) les 1164 puits explosés en 1991 au Koweït et qui ont été vendus frauduleusement à tous les pays producteurs de pétrole :

N° DE DEPÔT DES BREVETS A L'OMPI	N° & DATE DE PUBLICATION INTERNATIONALE	DATE DE PRIORITE
I PCT FR92 00323	92/18746 LE 29.10.92	11.04.91
II PCT FR92 00405	92/19323 LE 12.11.92	02.05.91

Monsieur Le Juge Webster accepte le présent mandat moyennant une commission de 15%, qui sera prélevée sur tous les montants me revenant au fur et à mesure de leur restitution.

Le 19 mars 2002

Signed by
J. Ferrayé

Witness by
C. Soupart

Joseph Ferrayé

case postale 41, 1231 Conches Genève, Suisse
tél. 4122 3470416, fax 3470426; gsm 4179 4885977

Florence Park, 89A route de Florissant, 1206 Genève

rés. Montfleuri bat. K, 06270 Villeneuve-Loubet, France
tél. 33 493732999, fax 493733658, gsm 603068640

Monsieur le Juge William Webster

D E C L A R A T I O N

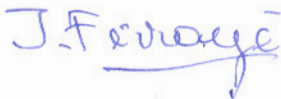
Je soussigné Joseph Ferrayé déclare que Monsieur le Juge William Webster a droit à **15%** sur tous les montants restitués provenant de mes systèmes extinction et blocage suivants, qui ont maîtrisé en trois mois au lieu de six ans les 1164 puits explosés en 1991 au Koweït et qui ont été vendus frauduleusement à tous les pays producteurs de pétrole dans le monde :

N° DE DEPÔT DES BREVETS A L'OMPI	N° & DATE DE PUBLICATION INTERNATIONALE	DATE DE PRIORITE
I PCT FR92 00323	92/18746 LE 29.10.92	11.04.91
II PCT FR92 00405	92/19323 LE 12.11.92	02.05.91

Ces **15%** seront prélevés sur mes comptes au fur et à mesure de la restitution des montants.

Le 19 mars 2002

Signed by
J. Ferrayé



Witness by
C. Soupert

